



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le huit du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Gretheville, en session extraordinaire, à la Mairie de Gretheville, sous la présidence d'Emmanuel BELLEE, Maire,

Etaient présents :

Emmanuel BELLEE	Magali HUE	Jimmy SAILLARD
Cyrille HAMON	Martine BLIN MEESMAECKER	Christophe POULAIN
Jacques Olivier BILLIOTI DE GAGE	Patricia LEMELOREL	Sophie HERVIEU
Marianne QUATREVAUX		

Étaient absents excusés :

- Delphine BOURGOUIN donne pouvoir à Christophe POULAIN
- Emilie JOUAULT a donné un pouvoir à Emmanuel BELLEE
- Hervé ROBERT a donné un pouvoir à Magali HUE
- Régis AMY

Magali HUE a été nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- Approbation de l'ordre du jour
- Travaux d'amélioration énergétique pour la Mairie : Choix de la Maîtrise d'Œuvre.
- Questions diverses

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour le procès-verbal de la précédente réunion.

- Approbation de l'ordre du jour

Le Conseil Municipal approuve par 13 voix pour, l'ordre du jour de la réunion

- Travaux d'amélioration énergétique pour la Mairie : Choix de la Maîtrise d'œuvre

délibération n° 30 -2021

Par convention avec la Communauté Urbaine Caen La Mer, Gretheville a été accompagnée dans la réalisation de l'audit énergétique du bâtiment public, la mairie. Cet audit réalisé par la société Qcs services a été établi selon le cahier des charges de l'ADEME et conformément aux prescriptions du décret 2007-363 du 19 mars 2007 et à l'arrêté du 13 juin 2008 relatif à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants de surface supérieure à 1 000 m² lorsqu'ils font l'objet de travaux de rénovation importants, en application de l'article R. 131-26 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Cet arrêté s'applique à certains bâtiments d'une surface hors œuvre nette supérieure à 1.000 m² et dont la date de construction est postérieure au 1^{er} janvier 1948, lorsqu'ils font l'objet de travaux importants portant sur l'enveloppe, le système de chauffage ou de production d'eau chaude, le système de ventilation, de refroidissement, d'éclairage, de régulation, les systèmes de production) d'électricité à demeure ou les installations solaires thermiques. L'audit énergétique est un préalable.

- Préalable à un projet sommaire
- Préalable à une mission d'ingénierie
- Préalable nécessaire à la mise en place d'une compatibilité énergétique.

Il revient ensuite au maître d'ouvrage de choisir des intervenants compétents, de faire réaliser les travaux, les réceptionner et enfin de gérer ses consommations énergétiques. Ce rapport d'audit énergétique dresse un état des lieux précis du groupe scolaire, analyse les consommations. Il dessine des scénarios d'améliorations ambitieux permettant de réduire la consommation énergétique et ses déchets induits (émissions de gaz à effet de serre, déchets nucléaires), tout en favorisant le confort thermique hiver comme été et la valorisation de votre patrimoine.

La mairie a été construite en fin des années 80. Hormis la rénovation de l'éclairage, elle n'a pas fait l'objet de travaux de réhabilitation. Le projet prévoit une rénovation. La performance énergétique du bâtiment avant travaux est classée en E avec une consommation énergétique de 423 kWhEP/m² selon la méthode THCE du essentiellement du fait de l'utilisation de l'électricité pour le chauffage.

n°	Améliorations	Chauffage	Emetteurs	ECS	Ventilation	Murs extérieurs	Plancher	Toitures	Menuiseries	Autres
0	Existant	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Existant	
1	Isolation extérieure des murs	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	R=3,7 m ² K/W	Existant	Existant	Existant	
2	Remplacement des menuiseries	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Uw ≤ 1,7 W/m ² K	
3	Réfection des combles et rampants	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	R≥6,0 m ² K/W	Existant	
4	Réfection de l'isolation de la toiture terrasse	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	R≥4,5 m ² K/W	Existant	
5	Eclairage sanitaires, office et archive	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Existant	Eclairage LED
6	VMC double flux dans les classes	Electricité	Emetteurs existant	Ballon électrique	VMC Double flux	Existant	Existant	Existant	Existant	
7	Remplacement des émetteurs	Electricité	Emetteurs électrique neufs	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Existant	
8	Chaudière gaz	Gaz	Radiateurs à EC + Robinet Th	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Existant	
9	Chaudière bois	Bois	Radiateurs à EC + Robinet Th	Ballon électrique	VMC autoréglable	Existant	Existant	Existant	Existant	

Scénarios de travaux		
10	Scénario maître d'ouvrage chauffage élec	Améliorations 1+2+3+5+7 : scénario de base en gardant système de chauffage électrique
11	Scénario maître d'ouvrage chauffage gaz	Améliorations 1+2+3+5+8 : scénario de base avec la mise en place d'une chaudière gaz
12	Facteur 4	Améliorations 1+2+3+4+5+6+8 : programme de travaux permettant d'atteindre le niveau Facteur 4 en THCEX. Nous avons inclut dans les subventions de la DSIL à 40% d'investissement dans ce programme.
13	BBC Rénovation	Améliorations 1+2+3+4+5+6+9 : Programme permettant d'atteindre le niveau BBC Effinergie Rénovation. Nous avons inclut dans les subventions de la DSIL à 40% d'investissement dans ce programme.

7.5 Synthèse des programmes – Méthode SED

SED	BILAN ENERGETIQUE TOTAL							BILAN ENVIRONNEMENTAL					
	Consommations				Gains		Coût énergie	Déchets nucléaire	Gain déchet nucléaire	Investissement	Investissement avec aides	Economie	TRI
	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /m².an	kWh _{tep} /m².an	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /an	€ TTC/an	g/an	g/an	€ TTC	€ TTC	€ TTC/an	Brut
1 Scénario MO Elec	28469	73450	111	287	10978	28323	2911	28,47	10,98	69180	64025	1122	57
2 Scénario MO gaz	28964	40071	113	156	10483	61702	1840	7,03	32,42	104180	98222	2193	45
3 Facteur 4	26691	38462	104	150	12756	63311	1745	7,45	32,00	124230	42952	2288	19
4 BBC Renovation	28879	31950	113	125	10568	69824	755	7,39	32,06	153730	54277	3278	17

7.6 Synthèse des programmes – Méthode TH-C-E-ex

THCEX	BILAN ENERGETIQUE TOTAL							BILAN ENVIRONNEMENTAL						
	Consommations				Gains		Coût énergie	GES	Economies GES	Déchets nucléaire	Gain déchet nucléaire	Investisseme nt	Investisseme nt avec aides	Economie
	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /m².an	kWh _{tep} /m².an	kWh _{tep} /an	kWh _{tep} /an	€ TTC/an	t _{eq} CO ₂ /an	t _{eq} CO ₂ /an	g/an	g/an	€ TTC	€ TTC	€ TTC/an
1 Scénario MO Elec	24681	63677	96	249	13575	35024	2524	4	3	25	14	69 180	64025	1775
2 Scénario MO gaz	27483	32909	107	128	13080	68402	1580	6	2	3	35	108 500	102542	2718
3 Facteur 4	19466	25328	76	99	15353	70012	1185	4	2	4	35	124 230	42952	3114
4 BBC Renovation	23217	21205	91	83	13165	76524	376	1	6	4	35	153 730	54277	3923

Les différentes améliorations permettent de proposer 4 scénarios dont les scénarios 3 et 4 permettant d'atteindre le niveau Facteur 4 et le niveau BBC Rénovation. Ces programmes permettent de prétendre aux différentes subventions qui pourront permettre à la commune d'envisager des gros travaux tout en réduisant son reste à charge dont la DSIL estimée à 40% du montant des investissements.

Monsieur le Maire a sollicité plusieurs bureaux d'ingénierie pour la maîtrise d'œuvre et il présente l'offre de service pour la rénovation énergétique de la mairie d'EMPREINTE - Madame Sylvie THOMASSE, se basant sur une mission complète comprenant le suivi de chantier.

1 - MISSION PRINCIPALE

ELEMENTS DE MISSION			
Phase 1 : Mission diagnostic - Esquisse - APS			
Relevé / Etat des lieux			€ HT
Démarches pour accéder aux locaux			€ HT
Vérification des documents graphiques fournis par le maître d'ouvrage		450,00	€ HT
Relevé des ouvrages existants			€ HT
Relevé des héberges			€ HT
Relevé des désordres existants			€ HT
Mission d'expertise technique			€ HT
Représentation graphique des ouvrages existants		500,00	€ HT
Etablissement du dossier photographique			€ HT
Analyse de fonctionnement urbanistique et de la perception architecturale			€ HT
Recherche historique			€ HT
Règles et contraintes applicables à l'opération		200,00	€ HT
Examen des éléments architecturaux retenant l'attention		200,00	€ HT
Analyse urbanistique			€ HT
Prise en compte des habitants et usagers			€ HT
Analyse technique et architecturale			€ HT
Analyse des ouvrages			€ HT
Analyse pollution des ouvrages			€ HT
Elaboration de cahier des charges		1 000,00	€ HT
Rapport de synthèse - Faisabilité technique			€ HT
Rapport de synthèse - Faisabilité technique			€ HT
Esquisse : faisabilité spatiale			€ HT
Esquisse : faisabilité spatiale			€ HT
Avant projet sommaire : faisabilité financière			€ HT
Avant-Projet Sommaire d'une solution d'ensemble			€ HT
Evaluation financière de l'opération			€ HT
Faisabilité de l'opération			€ HT
Total Diagnostic - Esquisse - APS		2 350,00	€ HT
	% de la mission	Cumul (%)	Honoraires par prestation (€ HT)
DPC Dossier de demande de PC et autres autorisations			3 500,00 € HT
PCG Projet de Conception Générale			2 500,00 € HT
DCE Dossier de Consultation des Entreprises			3 000,00 € HT
MDT Mise au point des Marchés de Travaux			1 500,00 € HT
VISA Visa des études d'exécution			500,00 € HT
DET Direction de l'Exécution des contrats de Travaux			3 000,00 € HT
AOR Assistance aux Opérations de Réception			500,00 € HT
DOE Dossier des Ouvrages Exécutés			150,00 € HT
Mission Conception et suivi des travaux		14 650,00	€ HT
Total du montant prévisionnel des honoraires		17 000,00	€ HT

La fréquence moyenne des visites de chantier par l'architecte est de

Une fois par semaine

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'audit établi par la société

Après avoir pris connaissance de :

- Du Cahier des Clauses Générales
- Du Cahier des Clauses Particulières
- De l'annexe financière de la rémunération de l'architecte

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte la proposition d'EMPREINTE établie par Madame Sylvie THOMASSE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de rénovation énergétique pour le bâtiment Mairie qui s'élève à 17 000€ HT.
- Demande à recevoir avant le 15 septembre le dossier complet du projet de rénovation énergétique du bâtiment de la mairie pour pouvoir établir les demandes de subventions auprès de l'Etat au titre de la DSIL et auprès du Département au titre de l'APCR avant le 30 septembre 2021.

- Questions diverses

Commémorations du 17 juillet 2021 : Martine BLIN MEESMAECKER présente le programme de 77^{ème} anniversaire de la libération de Frénouville, Emiéville, Cagny et Grentheville avec le Comité Goodwood, l'association des Amis du Souvenir Normand et les Anciens Combattants, les 17 et 18 juillet 2021. A Grentheville, à compter de 9 heures 30, un convoi militaire de véhicules d'époque flânera dans les lotissements du Village Fleuri, le Parc, le Hameau et se stationnera sur le Champ de Foire. Un dépôt de gerbe sera réalisé à la stèle des Libérateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures
Grentheville, le 8 juillet 2021
Le Maire,
Emmanuel BELLEE

Emmanuel Bellée

Signé par Emmanuel BELLEE



